



Le berceau du Lac-Saint-Jean

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 572-2024 AYANT POUR OBJET D'ABROGER
LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 558-2023**

Avis de motion est par la présente donné par M. Dave Simard, conseiller, que sera déposé, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement 572-2024 ayant pour objet d'abroger le règlement d'emprunt 558-2023.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

Copie conforme (sous réserve des approbations)
donnée à Hébertville le 23 avril 2024

Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier